



Charges copropriété

Par **Tito19**, le **06/10/2020** à **01:02**

Un syndic refuse que je regle mes charges par virement bancaire

il rejette mes reglements que j'effectue par virement

a t il le droit ??

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum (voir les CGU) !

Merci.

Par **Visiteur**, le **06/10/2020** à **01:20**

Bonjour

Personnellement, je pratique ainsi (mensuellement) pour ma résidence secondaire et le syndic en est satisfait.

Il n'a pas le droit pour lui et ne peut refuser un virement.